








Liste non exhaustive des aides en faveur de la création, reprise d'entreprises.

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p><i>Type : Accompagnement</i></p> <p align="center">MPE</p>	<p>Accompagnement réalisé en plusieurs rendez-vous pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aide au montage du projet - Structuration financière - Suivi post création 	<p>Toute personne avec un projet de création, reprise ou développement d'activité peut être accompagné par la plateforme.</p>	<p>Initiative Ouest Provence La Pyramide Place Champollion 13 800 Istres Tel : 04-42-56-53-13</p> <p>e-mail : contact@initiative-ouestprovence.com</p> <p>www.initiative-ouestprovence.com</p>



<p><i>Type : Financement</i></p> <p>Prêt d'Honneur INITIATIVE FRANCE</p>	<p>Prêt d'honneur à partir de 1500 € remboursable sur 24 ou 36 mois</p> <p>Taux 0 %</p> <p> Co-financement bancaire conseillé.</p> <p>Accompagnement, parrainage et suivi de l'entreprise</p> <p><u>Sont exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les Sciences occultes - les SCI - les activités ambulantes - les contraires aux bonnes mœurs 	<p>Entreprises créées ou reprises sur le territoire d'Istres Ouest Provence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Istres - Fos sur Mer - Miramas - Port st louis du Rhône - Cornillon Confoux - Grans <p>Intervention jusqu'à 35 mois après la date d'immatriculation.</p>	<p>Initiative Ouest Provence La Pyramide Place Champollion 13 800 Istres</p> <p>Tel : 04-42-56-53-13</p> <p>E-mail : contact@initiative-ouestprovence.com</p> <p>Site internet : www.initiative-ouestprovence.com</p>
---	---	---	---

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p><i>Type : financement</i></p> <p>Prêt d'Honneur Solidaire</p> <p>BPI</p>	<p>Prêt d'honneur d'un montant maximum de 8 000€ remboursable sur 12 à 60 mois. Différé de 6 mois.</p> <p>Taux 0%</p> <p> Co-financement bancaire obligatoire du même montant au moins</p> <p>Plan financement qui ne doit pas dépasser 75 000€ pour les projets de création.</p> <p>Accompagnement, parrainage et suivi de l'entreprise.</p>	<p>Entreprises créées sur le territoire d'Istres Ouest Provence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Istres - Fos sur Mer - Miramas - Port St Louis du Rhône - Cornillon Confoux - Grans <p>Sont éligibles les personnes physiques, créateur ou repreneur d'entreprise depuis moins de 3 ans, dans l'une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou de l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP) - demandeur d'emploi non indemnisé inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi depuis plus de 6 mois ces 18 derniers mois - bénéficiaire du RSA ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) - personne ayant entre 18 et 25 ans révolus (ou 29 ans révolus si la personne est en situation de handicap) - demandeur d'emploi ayant moins de 30 ans et ne remplissant pas les conditions d'activité antérieure pour bénéficier de l'indemnisation chômage - salarié ou licencié d'une entreprise en sauvegarde de justice, en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire reprenant une entreprise - personne sans emploi titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) - créateur ou repreneur d'une entreprise dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPPV) - bénéficiaire de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) 	<p>Initiative Ouest Provence La Pyramide Place Champollion 13 800 Istres</p> <p>Tel : 04-42-56-53-13</p> <p>e-mail : contact@initiative-ouestprovence.com</p> <p>www.initiative-ouestprovence.com</p>



Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
Type : Financement Prêt ADIE	Des microcrédits jusqu'à 10 000 euros Remboursable sur 36 mois maximum  Taux d'intérêt fixe de 7.45%	Les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. Caution obligatoire d'une tierce personne à hauteur de 50% du prêt consenti Ou Blocage de 25% de la somme empruntée sur un compte	ADIE 31 Rue Mazenod 13001 Marseille Tel : 09.69.32.81.10 www.adie.org
Type : Financement Créa-sol	Microcrédit pouvant aller jusqu'à 12 000€  Taux d'intérêt fixe de 5% Remboursable sur 60 mois maximum	Financement aux personnes n'ayant pas accès aux services bancaires dans les conditions normales. Financement du Fonds de roulement.	CREA SOL Villa d'Este 15 Avenue Robert Schumann 13006 Marseille Tel : 04 28 70 24 13 www.crea-sol.fr

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p>Type : exonération</p> <p>A.C.R.E. Exonération de début d'activité</p>	<p>Exonération des charges sociales pour la première année d'activité.</p> <p> Pour les micro-entrepreneurs, il faut effectuer une demande écrite à partir du formulaire CERFA 13584*02 Cf site : https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/une-question/toutes-les-fiches-pratiques/demander-lacre.html</p>	<p>Depuis le <u>1^{er} janvier 2020</u>, une réforme prévoit une restriction pour les micro-entrepreneurs. <u>Conditions d'éligibilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi indemnisés - Demandeur d'emploi non indemnisés mais inscrits 6 mois au cours des 18 derniers mois - Jeunes 18-25 ans - Personnes handicapées de moins de 30 ans ou en demande d'emploi non indemnisée - Salariés ou anciens salariés d'une entreprise en redressement ou liquidation judiciaire <p> Il ne faut pas avoir bénéficié de l'ACRE durant les 3 années précédant la demande.</p>	<p>Centre de Formalités des Entreprises</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre des Métiers</p>
<p>Type : ressources</p> <p>Choix 1 :</p> <p>Maintien des allocations chômage</p> <p>OU</p> <p>Choix 2 :</p> <p>ARCE Prime à la création</p>	<p>Maintien partiel de l'allocation chômage sous déduction des revenus retirés de l'entreprise.</p> <p>Limité à la durée restante des droits à l'ARE.</p> <p>Déclaration de création au Pôle Emploi (fournir un K Bis) avec levée d'option pour le maintien de l'ARE ;</p> <p>Déclaration mensuelle des revenus retirés de l'activité de l'entreprise au Pôle Emploi (régularisation annuelle au vu de la déclaration fiscale).</p> <p>Montant correspondant à 45% du montant total de vos allocations à percevoir, versé en 2 fois (22.5% à la création et 22.5% 6 mois après le premier déblocage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnisés ou indemnisables au titre de l'ARE - Personnes licenciées qui créent leur entreprise pendant la période de préavis. <p>Une condition d'attribution : sur un mois, 70 % des revenus que vous tirez de votre entreprise sont déduites de votre allocation mensuelle. Le cumul du salaire issu de l'activité non salariée est ensuite plafonné au niveau du salaire sur lequel a été calculée votre allocation.</p> <p> Vous devez avoir obtenu l'ACRE</p> <p>Solde de droits : possibilité de bénéficier de la moitié restante du total des droits ARE en cas de réinscription dans les 3 ans.</p>	<p>Pôle Emploi</p>


Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p>Type : ressources</p> <p>Maintien de l'ASS</p>		<p><u>Pour les non-bénéficiaires de l'ACRE :</u></p> <p>Nature : maintien du versement de l'ASS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total pendant les 3 premiers mois - 4^{ème} mois, fin de versement. - Le créateur aura la possibilité de faire une demande de prime d'activité au bout de 6 mois d'activité. La prime sera versée en fonction des revenus dégagés de l'activité. <p>Bénéficiaires : bénéficiaires de l'ASS.</p> <p><u>Pour les bénéficiaires de l'ACRE :</u></p> <p>Maintien total de l'ASS pendant 12 mois.</p>	<p>Pôle Emploi</p>
<p>Type : ressources</p> <p>Maintien du RSA</p>		<p>Nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un montant forfaitaire garanti (qui varie en fonction de la composition du foyer) - Le montant du RSA est recalculé tous les 3 mois en fonction des revenus d'activité perçus. <p>Bénéficiaires : bénéficiaires du RSA</p>	<p>Caisse d'Allocation Familiale</p>

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
Type : subvention Subvention du Conseil Départemental 13	Subvention équipement jusqu'à 5 000 € Décision donnée par la Commission locale d'insertion du Conseil Départemental.  Dossier à déposer avant immatriculation	Conditions cumulatives : - Allocataires du RSA socle, - Habiter dans le département 13, - Condition de contrôle de l'entreprise.	Sud Conseils Tel : 04.90.96.04.76 www.sud-conseils.fr
Type : subvention AGEFIPH Subvention aux travailleurs handicapés	Subvention équipement jusqu'à 5 000 €, en complément d'apport personnel minimum en numéraire de 1 500 € (plan de financement minimum 7500€)  Dossier à déposer avant immatriculation	Personnes handicapées inscrites à POLE EMPLOI	Accès Conseil Actipôle 12 7, rue Gaston de Flotte 13012 MARSEILLE Tel : 04.91.90.88.66 contact@acces-conseil.org

Initiative Ouest Provence entretient des relations avec toutes les institutions bancaires du territoire. Certaines sont partenaires d'IOP et plus largement de l'ensemble des plateformes de la région PACA.

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p>Type : Financement</p> <p>Prêt bancaire</p>	<p>Les banques proposent des financements pour les créateurs d'entreprise. S'adresser directement à celles-ci.</p> <p> N'hésitez pas à consulter plusieurs banques</p>	<p>Toute personne n'étant pas exclue du financement bancaire.</p> <p> Les banques sont des partenaires incontournables de la vie de votre entreprise. Vous devez avoir de bonnes relations avec elle. N'attendez jamais d'avoir des difficultés pour contacter votre banquier. Soyez toujours prévoyant.</p>	<p>Crédit Mutuel 28 avenue Hélène Boucher 13 800 Istres. 0820 399 365</p> <p>Crédit Agricole bd de Vauranne 13 800 Istres 0980 983 983</p> <p>CIC bd Léon Jouhaux 13 800 Istres 0820 01 13 13</p> <p>Caisse d'épargne 16 Bd Leon Jouhaux 13 800 Istres 0 810 678 338</p> <p>Société Générale 2 Bd Leon Jouhaux 13 800 Istres 04 42 41 10 91</p> <p>Banque Populaire 9 Bd Leon Jouhaux 13 800 Istres 04 42 41 09 75</p>

Initiative Ouest Provence a également signé une convention avec l'Ordre Régional des experts comptables. Cette convention a pour objet la mise en place d'une mission à des **conditions préférentielles** pour un accompagnement concret en matière de gestion et de comptabilité dès la préparation du projet d'entreprise. Les cabinets ci-dessous travaillent très régulièrement avec Initiative Ouest Provence et son force active dans son fonctionnement.

 Privilégiez un comptable sur le territoire de Ouest Provence. Cela sera plus simple pour vous dans la gestion de l'entreprise. Eviter de passer par d'autres types de prestataires (association et organisme d'aide à la gestion comptable). Ces derniers n'ont aucune qualité d'engagement de bonne tenue des comptes, et ne pourront pas vous certifier vos bilans en fin d'année.

<p>Cabinet AMA Expertise Mr Christian ESPOSITO</p> <p><i>Le Nautiléa Quai de la libération 13230 Port-Saint-Louis-du- Rhône</i></p> <p><i>Tél : 04 42 11 00 20</i></p>	<p>Cabinet AMA Expertise Mr Christian ESPOSITO</p> <p><i>La Grande Pyramide Place Jean François CHAMPOLLION 13800 Istres</i></p> <p><i>Tél : 04 42 11 00 20</i></p>	<p>FIDEC Mme Rachel FABRE</p> <p><i>3 rue Monteaux 13800 Istres</i></p> <p><i>Tél : 04 42 55 20 64</i></p>
---	--	---

Les pépinières d'entreprises d'Istres Ouest Provence, structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprises.

Istres :	Fos sur Mer :	Miramas :
<p>ZI du Tubé 20 Cité d'entreprises Nouvelles 13 800 Istres <i>Tél : 04 42 55 46 71</i> Contact : Mme NOGALES</p>	<p>ZA Lavalduc 20 allée Marie Curie 13 270 Fos sur Mer <i>Tél : 04 42 11 27 75</i> Contact : Mme NOGALES</p>	<p>ZAC des Molières 29 avenue du Royaume-Uni 13 140 Miramas <i>Tél : 04 90 17 49 00</i> Contact : Mme NOGALES</p>

En partenariat avec Initiative Ouest Provence, certains organismes d'assurances peuvent vous proposer des offres préférentielles.

<p>AGENCE GENERALI ISTRES M. Matthieu GASTINNE <i>15 Boulevard Léon Jouhaux – 13800 Istres Tel : 04 42 56 47 47</i></p>
